

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-201

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux de rénovation de couverture au 4, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 4, Place du Général de Gaulle, et ce, **du 2 au 11 septembre 2024.**

L'entreprise ECR est autorisée à stationner ses véhicules sur ces emplacements.

L'entreprise est autorisée à poser un échafaudage devant la façade du 4, Place du Général de Gaulle.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ECR et notamment un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise ECR et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 01/10/2024

Le Maire

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/10/2024
Le Maire
David CALCOEN

